

l'application de la loi et a protégé les coupables. Il n'y a pas eu de poursuite récente, sauf une cause actuellement en instance.

On pourrait recourir à la loi d'enquête sur les coalitions, non pour nuire à un commerce légitime et respectueux des lois, non pour empêcher la réalisation de bénéfices justes et raisonnables, mais exclusivement pour les causes relevant de cette même loi du Code criminel. Personne ne me fera croire que les prix montent de jour en jour par suite uniquement du jeu de l'offre et de la demande. Personne ne me fera croire qu'une augmentation simultanée de prix, décrétée d'une part par une société des provinces Maritimes et du même coup par une autre société des Prairies, n'est pas le résultat d'une coalition. Notre population exige des sanctions quand il y a collusion ou, comme l'a dit le ministre du Commerce (M. Howe), quand des sociétés semblent s'entendre entre elles pour exploiter au moyen d'un injuste monopole. Le ministre entendait tout simplement, semble-t-il, que des fabricants et des industriels ont majoré d'un commun accord leurs prix non pas à cause du coût de revient, mais parce qu'ils redoutaient l'établissement de prix maximums. S'ils ont agi de la sorte, ils ont enfreint la loi d'enquête sur les coalitions, agi au détriment de la population tout entière. Le moment est venu de réclamer l'application de la loi. Le commerce légitime n'a rien à craindre de la loi.

Quiconque respecte la loi d'enquête sur les coalitions n'a rien à craindre. Nul ne doit craindre les poursuites, à moins qu'il n'y ait eu infraction. Peut-on le moins justifier l'allure accélérée de la hausse, depuis quinze ou dix-huit mois, dans les prix de diverses denrées et de certains produits ouvrés? Cela ne dépend pas de la production, bien que le ministre du Commerce ait dit avec raison que celle-ci finirait pas résoudre le problème. Le ministre de la Justice prétend dans le discours dont j'ai précédemment parlé, qu'il y a "trop peu de marchandises pour le montant de dollars en circulation". Pour ma part, je dis qu'il y a trop de membres du cabinet, y compris le ministre de la Justice, laissant aux coupables, qui cherchent à exploiter un trop grand nombre de consommateurs, la faculté de majorer les prix d'une façon à la fois injuste et arbitraire.

C'est un des problèmes les plus graves que le pays ait à résoudre. Notre défense repose sur la puissance d'achat du dollar. Notre population exige, et elle en a le droit, que le Gouvernement n'abdique pas son autorité entre ses mains. Il le fait très rarement, mais, en l'occurrence, chaque fois que les ministres prennent la parole sur le sujet, ils rejettent le blâme sur une prétendue situation mondiale,

disant que la population peut remédier à l'inflation, si elle veut seulement concerter ses efforts. Il est indubitable que la production y serait pour quelque chose. Sans doute y a-t-il beaucoup trop d'argent en circulation si l'on tient compte des besoins financiers de l'heure. S'il y avait en face de nous un gouvernement capable de dire à ceux qui abusent de la situation que le moment est venu de se rendre compte qu'il ne tolérera plus, mais punira l'injustice, l'exploitation et le mercantilisme, les prix commenceraient aussitôt à baisser au bénéfice du consommateur, sans préjudice pour le producteur. De la façon qu'on applique les lois, qu'ont à craindre ceux qui veulent s'enrichir en exploitant la population? Au témoignage du ministre du Commerce, certains établissements étaient prêts à profiter de la situation, mais ils sont passés depuis des préparatifs à la pleine activité.

Le Gouvernement pourrait, s'il voulait agir, donner un avis sévère qu'il y aura enquête sur les écarts de prix à moins qu'on ne ralentisse la hausse accélérée, et qu'il appliquera les dispositions de la loi sur les coalitions dans tous les cas de hausses manifestement arbitraires et illégales. Pour ce qui est du consommateur, on ne se gêne pas. Nous avons des lois que nous pouvons appliquer. Le refus d'appliquer la loi est un encouragement, une incitation aux malfaiteurs qui veulent exploiter notre population.

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je répéterai ce qu'ont dit à peu près tous ceux qui ont participé jusqu'ici à la discussion, et je serai bref. Je tiens à dire certaines choses. Il m'est assez difficile de prendre la parole immédiatement après un orateur aussi éloquent que celui que nous venons d'entendre. Néanmoins, je voudrais dire un mot de la réglementation.

Nous savons tous ce que c'est que l'inflation, je pense, ainsi que le prix élevé des marchandises. Pour en parler, il importe d'en connaître les causes. L'inflation, pour moi, c'est juste le contraire de la déflation et des bas prix. L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) reconnaîtrait avec moi, je pense, que nous de la Saskatchewan nous portons mieux du fait de l'inflation et des prix élevés que sous un régime de prix peu élevés et de déflation.

J'ai déjà dit à la Chambre qu'il importe peu pour le citoyen ordinaire que le dollar ne vaille que 50c. ou non, pourvu qu'il en ait deux ou trois.

L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) s'est reporté au passé. Je l'invite ainsi que ses collègues à se reporter avec